



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24150717*****Déposé / Reçu le**
11 OCT. 2024au greffe du tribunal de l'entreprise
Greffes Bruxelles
francophonieN° d'entreprise : **0445 949 679****Nom**(en entier) : **AG REAL ESTATE FINANCE**(en abrégé) : **AG RE FINANCE**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58****Objet de l'acte : Délégué à la gestion journalière - démission - nomination**

Extrait des décisions unanimes et écrites des administrateurs du 16 septembre 2024 :

1. Délégation de la gestion journalière

Le Conseil d'administration décide de charger la personne suivante de la gestion journalière de la Société, au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations, avec effet au 1er septembre 2024 pour une durée indéterminée :

- la SRL Amand Benoît D'Hondt, dont le siège est situé 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de la Faisanderie 1A, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0578.887.882, représentée par son représentant permanent Monsieur Amand Benoît D'Hondt ;

Pour l'exercice de son mandat, le délégué à la gestion journalière précités élit domicile à 1000 Bruxelles, avenue des Arts 58.

2. Démission du délégué à la gestion journalière

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de la SRL Bruno De Waele, représentée par son représentant permanent, Monsieur Bruno De Waele, de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1er novembre 2024.

3. Pouvoirs

Le Conseil d'administration décide de donner procuration à Mesdames Julie Salteur, Ariane Bruwiere, Julie Buffin, Leen Huybens et Françoise Lemye, chacune pouvant agir individuellement, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Françoise Lemye
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2024 - Annexes du Moniteur belge